

Programme de prêt d'équipement de loisir hivernal.

Réservation de l'équipement en ligne : En tout temps.

Cueillette et retour de l'équipement par l'emprunteur
au bureau municipal, 405, Chemin des Patriotes :

Les lundis, mardis et mercredis de 8h30 à 12 h et de 13 h à 16h30

Le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17h30

Durée du prêt : Maximum 7 jours suivant le jour de la cueillette.

Procédure pour le prêt d'équipement de loisir hivernal en ligne

Cette méthode est à privilégier pour vous assurer de la disponibilité de l'équipement que vous désirez emprunter.

Si vous éprouvez de la difficulté à compléter l'une ou l'autre des 10 étapes suivantes en ligne, vous pouvez composer le 450 584-3484 p. 6 pour avoir de l'aide. S'il ne nous est pas possible de vous répondre dans l'immédiat, laissez un bref message avec votre nom et votre numéro de téléphone. La responsable des loisirs communiquera avec vous dans les plus brefs délais.

Procédure pour le prêt d'équipement de loisir hivernal sur place

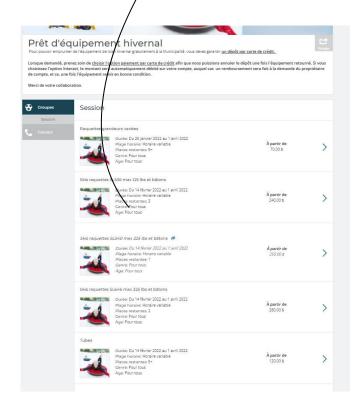
Si vous désirez plutôt procéder au prêt d'équipement sur place au bureau municipal, cela est possible sur les heures d'ouverture de bureau. Il faut cependant prévenir la responsable des loisirs par téléphone (450 584-3484 p. 6) au moins 24 heures avant de vous présenter au bureau municipal et ce, afin qu'elle puisse s'assurer de la disponibilité du matériel et en faire la préparation en conséquence.

Étapes à suivre pour le prêt d'équipement de loisir hivernal en ligne **1**

Tapez https://www.qidigo.com/u/Municipalite-de-Saint-Charles-sur-Richelieu/activities/session dans la barre d'adresse de votre navigateur. Notez que les versions d'Internet Explorer 9 et antérieures ne sont pas supportées.



Cliquez sur l'item que vous désirez emprunter





2

Si vous possédez déjà un compte, cliquez sur me connecter et passez à l'étape 7,

3

sinon, sous « nouveau compte » cliquez sur « M'inscrire »



Pour une inscription rapide vous pouvez cliquez sur « À partir de mon compte Facebook » ou « À partir de mon compte Google ». Pour une inscription classique, entrez votre adresse courriel ainsi qu'un mot de passe.





4

Entrez les informations demandées. Veuillez noter que les informations demandées à cette étape sont relatives au propriétaire du compte, donc vous-même. Si vous désirez





inscrire votre enfant ou un autre membre de votre famille, vous pourrez le faire dans une étape ultérieure.



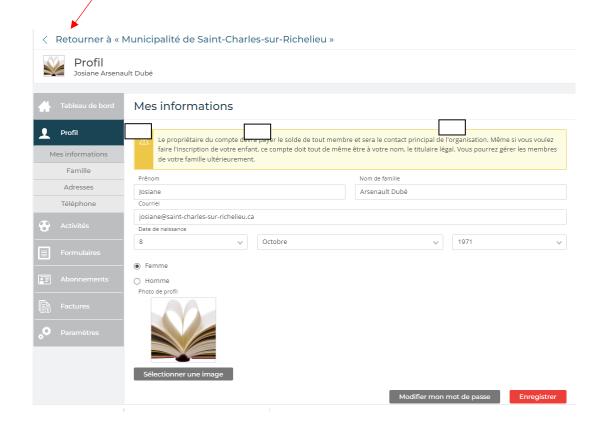


Cliquez « Profil » puis, entrez les informations demandées et enregistrez

Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelleu, MRC de la Vallée-du-Richelleu

6

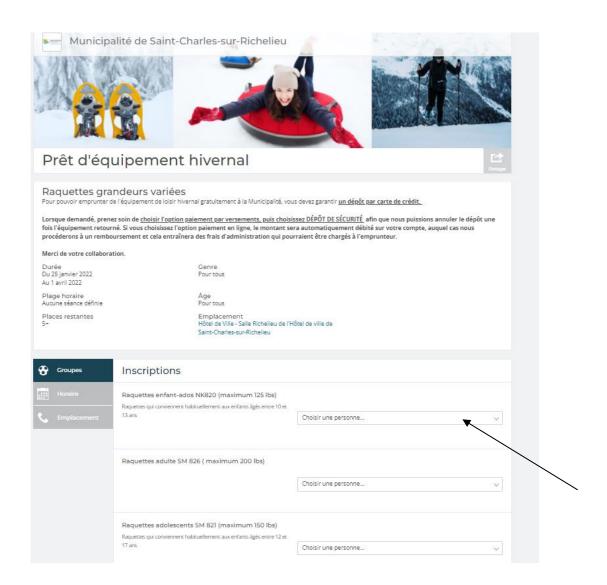
Cliquez sur Retourner à Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu pour voir les équipements disponibles pour le prêt



7

Cliquez sur Prêt d'équipement hivernal.

Vous verrez alors la liste de l'équipement qui peut être emprunté.

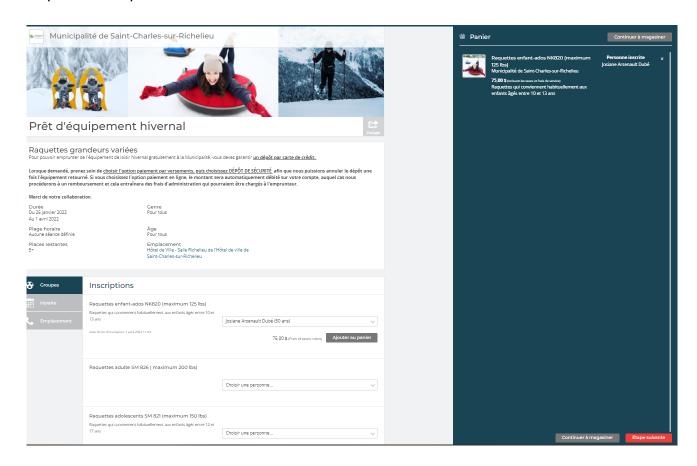


8

Faites le choix d'un premier article à emprunter et cliquez sur la boîte **Choisir la personne** située à droite de l'article choisi. Cliquez sur le nom de la personne qui sera responsable du prêt. (Cette personne doit être un adulte et doit être en mesure de procéder au dépôt de sécurité par carte de crédit.)

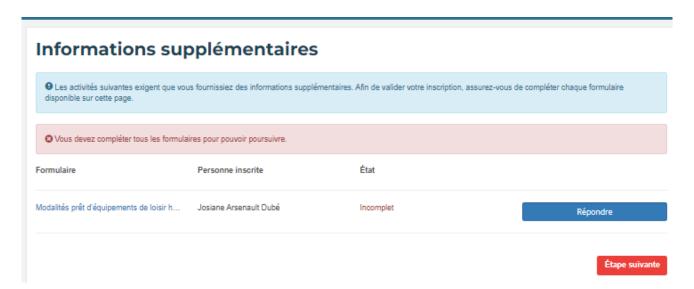
Cliquez sur ajouter au panier. Votre panier de prêt s'affichera alors avec le nom de l'item que vous avez choisi d'emprunter. (Le montant qui s'affiche est celui du dépôt qui sera fait sur la carte de crédit de l'emprunteur et qui sera remboursé au retour de l'équipement.

Si vous désirez emprunter un autre article, cliquez sur Continuer à magasiner. Refaites cette étape pour chaque article que vous désirez emprunter. Si votre prêt est complet, cliquez sur étape suivante.



9

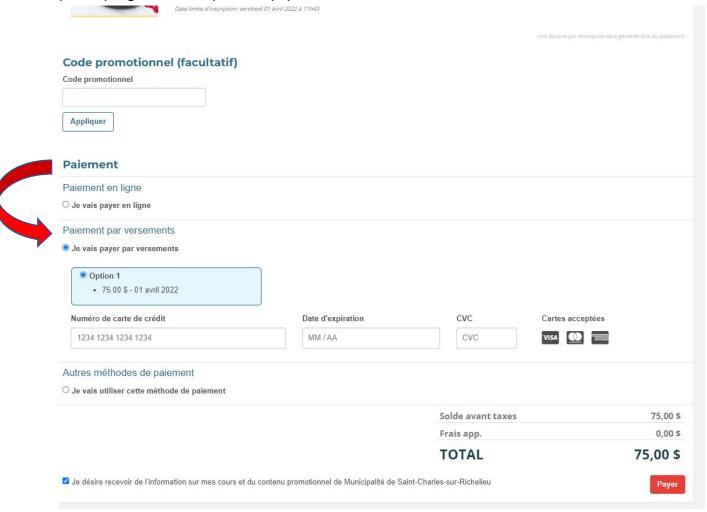
Cliquez sur Répondre pour avoir accès au formulaire de modalités de prêt d'équipements.



Répondez aux questions du formulaire, puis passez à l'étape suivante.

10

Pour pouvoir emprunter de l'équipement, vous devez effectuer le dépôt de sécurité. Pour ce faire, vous devez choisir l'option paiement par versement. Si vous ne choisissez pas cette méthode de paiement, cela pourrait vous occasionner des frais administratifs non couverts par le programme de prêt d'équipement.



Entrer les informations de votre carte de crédit.

Cliquez sur payer.

Le système générera une facture qui vous sera envoyée par courriel.

Vous devrez l'avoir avec vous lors de la cueillette de votre prêt au bureau municipal, afin que l'employé municipal puisse s'assurer de vous remettre les bons articles.

RETOUR : Lors du retour de l'équipement, nous n'encaisserons pas votre dépôt en autant que l'équipement nous soit retourné en bon état et au plus tard, une semaine suivant la cueillette de celui-ci au bureau municipal.